

La réforme du droit d'auteur recalée au Parlement européen

Coup de tonnerre au Parlement européen. Alors qu'un projet de réforme du droit d'auteur concocté par la Commission européenne était en bonne voie d'adoption, les députés ont bloqué le texte jeudi, lors d'un vote surprise en plénière. La proposition, déposée en 2016, vise à imposer aux géants du net une «*juste rémunération*» du droit d'auteur.

La cause semblait pourtant entendue. Le 20 juillet, la commission Affaire juridique du Parlement validait à une courte majorité l'ouverture de négociations entre le Parlement, la Commission et les 28 Etats de l'UE (négociations dites en «trilogie») pour l'adoption finale de la directive.

Mais certains députés ont de-

mandé que le Parlement s'exprime en plénière sur le projet, obtenant au final un vote qui bloque le processus jusque septembre. Des amendements seront déposés et un nouveau vote aura lieu.

Une bataille se livre depuis plusieurs mois entre les partisans de cette proposition de directive, les auteurs et les associations d'éditeurs de presse, à ses opposants, les géants du numérique mais aussi les militants de la liberté sur internet.

Ces derniers mois, les uns et les autres ont mené un lobbying intense auprès des eurodéputés. La bataille continue. Son issue pourrait aboutir à un texte modifiant en profondeur l'internet.

La bataille européenne pour le droit d'auteur ne fait que commencer

VINCENT GEORIS
À STRASBOURG

Les nuages s'amoncelaient sur cette réforme du droit d'auteur proposée depuis 2016 par la Commission Juncker. L'orage a éclaté jeudi, alors que les députés s'apprétaient à prendre leur pause estivale. Ils devront emporter dans leurs bagages ce texte controversé pour le retravailler d'ici la rentrée.

Le Parlement européen a bloqué jeudi cette proposition de directive visant à imposer aux géants du net une meilleure rémunération des artistes et de la presse. Par 318 voix contre 218 et 31 abstentions, les élus ont rejeté l'ouverture de négociations avec les 28 États et la Commission européenne qui auraient dû aboutir à une adoption définitive.

L'affaire semblait pourtant entendue. Le 20 juillet dernier, les députés de la commission Affaires juridiques avaient voté à une courte majorité l'ouverture de ces négociations. Le Parlement devait juste prendre acte de cette décision. Mais des députés ont fait valoir en début de semaine une disposition du règlement de l'institution, peu utilisée, permettant d'évoquer l'affaire en plénière. Jeudi à midi, les 627 députés présents à Strasbourg désavouèrent la commission Affaires juridiques. Le texte sera réexaminé, des amendements introduits et voté à nouveau en septembre.

En coulisse, une bataille rangée fait rage depuis plusieurs mois. L'idée maîtresse, contenue dans l'article 13 de la proposition de directive, vise à imposer aux plateformes internet (YouTube, Google, Facebook, Vimeo, Amazon...) de mieux rémunérer les artistes. En pratique,

les géants du net devraient installer des filtres empêchant les internautes de télécharger des contenus protégés par le droit d'auteur. Les groupes internet s'y opposent farouchement. Ils seraient forcés de négocier des accords de licence avec les artistes et de coopérer avec eux pour lutter contre les contenus illégaux. Pareils accords existent déjà mais la directive voulait les rendre systématiques.

Une autre disposition, l'article 11, crée un nouveau «droit voisin» pour la presse, afin de rémunérer les journaux, magazines et agences de presse lors de la réutilisation

en ligne de leur production.

Jusqu'à l'ultime seconde, l'issue du vote était incertaine. *«Je regrette cette décision», a réagi le député allemand Axel Voss (PPE), auteur du rapport voté en commission. «Nous voulons que les journalistes, les auteurs et les artistes soient justement rémunérés par les grandes plateformes.»*

Une bataille intense

Les pressions exercées par les opposants et les tenants de cette réforme ont été intenses et hors du commun. Violentes. Des dizaines d'artistes sont montés au créneau ces derniers jours pour défendre la législation. L'ancien bassiste des Beatles, Paul McCartney, avait envoyé une lettre cette semaine plaçant en faveur d'une juste rémunération pour les artistes.

Mercredi soir, une lettre adressée par une aile du PPE liée à la CDU enjoignait les députés à bloquer la proposition. Jeudi, certains eurodéputés se plaignaient d'avoir reçu des menaces de mort s'ils

votaient en faveur du texte. *«Nous encourageons tous ceux qui sont impliqués à atténuer la rhétorique et à faire en sorte que les menaces de violence physique, voire la mort, ne soient jamais acceptables», réagissait Udo Bullmann, le président des sociaux-démocrates (S&D).*

Edima, l'association qui rassemble les plateformes, avait appelé les élus à «sauver internet». Les géants de l'internet, des médias indépendants et des groupes d'intérêt craignent, entre autres, que le texte ne bride toute innovation. Ils évoquent même des risques de censure et d'atteinte à la liberté d'expression. Après le vote, Edima a salué une «victoire pour la démocratie».

Pour contrer le projet, Wikipédia s'était rendue indisponible jeudi dans au moins trois pays européens. L'encyclopédie en ligne proteste contre le fait que la directive rendrait les plateformes légalement responsables du contenu en ligne.

La Presse.be, l'alliance belge des médias d'information, estime que le vote de jeudi «représente un danger majeur pour l'avenir de la liberté de la presse en Europe».

Le Parlement sort divisé de cet épisode. La députée française Pervenche Berès (PPE) s'est indignée de ce vote sur Twitter, évoquant des Gafa qui «volent les artistes». Par contre, pour des députés libéraux et écologistes, cette directive entrave la liberté d'expression et la création de start-ups. *«Nous voulons obtenir un texte plus équilibré qui protège à la fois le droit d'auteur, les libertés fondamentales et l'indispensable liberté du net», a dit l'écologiste français Pascal Durand.*